
COMMUNIQUE DE PRESSE

Collège Beaume Drobie : le terrain de Joyeuse est retenu

21 décembre 2017

En début de semaine, les élus du Département se sont réunis afin d'échanger sur le futur collège. Les rapports des services de l'Etat concernant les deux terrains retenus orientent leur choix vers une implantation du futur collège sur la commune de Joyeuse.

Afin de départager les terrains de Joyeuse et Lablachère presentis pour la construction du futur collège Beaume Drobie et son gymnase, le Département a consulté les services de l'Etat pour une évaluation des contraintes d'urbanisme réglementaires.

Ces évaluations sont sans appel : alors que le site de Plan Bernard de Joyeuse nécessitera entre 10 et 12 mois d'études d'urbanisme et environnementales pour un coût estimé de 22 000 €, celui de Lablachère aurait nécessité 24 à 27 mois d'études pour un coût estimé à 31 000 €.

Si le site de Joyeuse permettrait d'envisager la réalisation de ces équipements dans les délais propres à la programmation départementale pour les investissements dans les collèges, ce ne serait pas le cas pour celui de Lablachère. Avec le choix du terrain de Joyeuse, une ouverture de l'établissement en 2020 serait envisageable car le calendrier initial serait ainsi respecté :

- 2018-2019 : concours et études de maîtrise d'œuvre
- 2019 : lancement des travaux
- 2020 : ouverture

Cette différence d'évaluation vient compléter une première orientation donnée par le plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal. Ce plan, fruit d'une réflexion collective, mettait en avant le site de Plan Bernard comme étant un site favorisant le rapprochement de Joyeuse et Lablachère. L'aménagement de ce site, notamment avec des équipements publics à l'image du collège et du gymnase, favoriserait ce nouveau rôle de rapprochement intercommunal, et renforcerait le territoire « Rosières-Joyeuse-Lablachère ».

Au vu de ces aménagements, les modes doux de déplacement pourraient être favorisés, ce qui correspond également à la volonté des politiques locales.

Fort de tous ces arguments, le Département a choisi de retenir le terrain de Plan Bernard à Joyeuse.

Laurent Ughetto, président du Département, a adressé aux maires de Joyeuse et Lablachère, ainsi qu'au président de la communauté de communes Beaume Drobie, un courrier pour résumer les raisons de ce choix, et les informer du lancement des études et du concours pour le recrutement du maître d'œuvre en janvier 2018. Le principal du collège et l'association des parents d'élèves ont également été informés.

Ce nouveau collège s'instaure dans le PPI collèges, et fera suite aux rénovations du collège des Perrières à Annonay et des Trois Vallées de la-Voulte-sur-Rhône. Il rejoindra les 26 collèges publics d'Ardèche, et pourra accueillir 300 élèves (225 élèves sont scolarisés dans le collège actuel pour l'année 2017-2018). Pour mémoire, en 2017, le Département a investi à hauteur de 11,2 M€ pour les collèges (en progression par rapport à 2016), dont 9,1 M€ pour les travaux et 2,1 M€ pour l'équipement des collèges.

Contact presse : Sandrine Barberino, Isabelle Seren, Corine Fontanarava 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

